Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260716-2026_07_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent	HUET Solvec	RAT Cédric
FRANÇAIS Nadège	JAN Sabine	RAULT Thérèse
FRÉVILLE Jean-François	LE MERCIER Pierrick	SWIADKIEWICZ Thomas
GLATRE Brigitte	LEFFONDRÉ Isabelle	TARDIVEL Amandine
HAMELIN Jean-Paul	OLIVIERO Nathalie	VUILLAUME Quentin

Absents excusés : DREZEN-LAURGEAU Marielle (Donne pouvoir à FRÉVILLE Jean-François), LEMPEREUR Stéphanie (Donne pouvoir à CADIN Laurent), BA Christophe (Donne pouvoir à RICHARD Michel).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 16

Secrétaire de séance : Brigitte GLATRE

2026-07-12 GESTION DU PERSONNEL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

4.1 – PERSONNEL TITULAIRE

Conséquemment aux créations de postes proposées, Sabine JAN, conseillère déléguée, présente le tableau des effectifs modifié comme suit :

	Effectif	Durée Hebdo-madaire	Effectivement pourvu titulaire Temps complet ou Temps non complet	Effectivement pourvu contractuel Temps complet ou Temps non complet
Filière administrative				
Rédacteur principal 1re classe	1	35	TC	60%
Rédacteur	1	35	TC	80%
Adjoint administratif principal 1re classe	2	35	TC	100%
Filière technique				
Agent de maîtrise	2	35	TC	100%
Adjoint technique principal 2e classe	1	35	TC	100%
Adjoint technique	1	17h30	TNC	50%

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260716-2026_07_12-DE

Agent de maîtrise principal	1	35	TC	100%
Adjoint technique	3	35	TC	100%
Adjoint technique	1	35	TC	80%
Adjoint technique (Contractuel)	2	4h30/19h00	TNC	
Saisonnier	1	35	TC	100 %
Agent spécialisé principal écoles maternelles 1re classe	1	32	TNC	
TOTAL	**17**			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 16 juillet 2026
et de la publication le 16 juillet 2026

Le Maire, Michel RICHARD